Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/07/2023 à 14h00
Réference de l'AR : 054-200043693-20230704-2023_038-DE
Affiché le 10/07/2023 ; Certifié exécutoire le 10/07/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 23-04-07

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 04 JUILLET 2023

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	32	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	8	(c)
Soit un total de votants potentiels de	42	(a+b+c)

Objet
DECISION MODIFICATIVE N1 BP 2023

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : MULDER D (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)-AZZARA JF (BEUVEILLE)- GRETHEN P (CHARENCY)- DIDIER F (COLMEY) -J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) –J SAILLET (LONGUYON)- LAHURE E(LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)-- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (st JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (SAINT PANCRE)- JENNESSON R (ST SUPPLET)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)-VERRON L (VILLERS LA CHEVRE)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : CLAUDET E (ALLONDRELLE) – CATTANI P (BOISMONT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** GUILIN P (BEUVEILLE) à AZZARA JF (BEUVEILLE) - GEORGES D (DONCOURT LES LONGUYON) à FAIETA M (PIERREPONT)-PERCHERON C (Longuyon) à LAHURE E (LONGUYON)-WOJCIK JL (Longuyon) à SAILLET J (LONGUYON)- LECOINTRE C (Longuyon) à PIEDFER D (LONGUYON)-FOULON N (LONGUYON) à JP JACQUE (LONGUYON)-TROMBINI AM (LONGUYON) à BORASO M (LONGUYON)-DELATTRE B (OTHE) à CLAUDET E (ALLONDRELLE)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 10/07/2023, que la convocation du Conseil avait été faite le 23 JUIN 2023
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

La trésorerie a demandé de passer l'écriture suivante, d'ouvrir des crédits budgétaires au chapitre 041 d'une subvention

En dépense 13311 24 215€

En recette 13411 24 215€

Il a été impossible de dématérialiser le budget avec cette écriture.

Après plusieurs demandes auprès de notre prestataire pour régler le problème, il a fallu trouver une solution et en accord avec le contrôle de légalité, il a été décidé de passer l'écriture suivante afin de dématérialiser le budget :

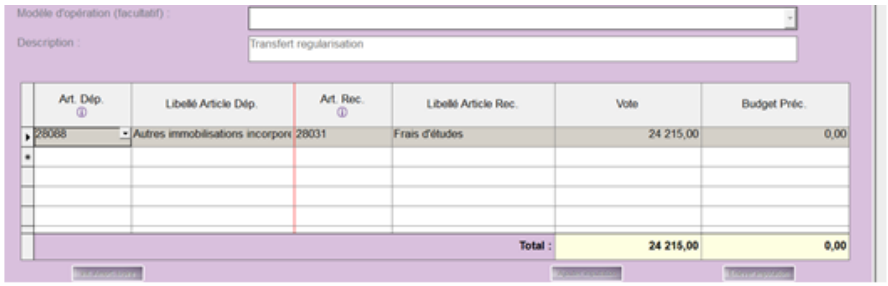
Modèle d'opération (facultatif) :
Description : Transfert regularisation

Art. Dép.	Libellé Article Dép.	Art. Rec.	Libellé Article Rec.	Vote	Budget Préc.
28088	Autres immobilisations incorpore	28031	Frais d'études	24 215,00	0,00
			Total :	24 215,00	0,00

Et de régulariser en passant la Décision Modificative suivante :

Objets : **TRANSFERT REGULARISATION**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
13311 (041) - 01 : DGE	24 215,00	13411 (041) - 01 : DGE	24 215,00
16441 (041) - 01 : Opérations afférentes à l	-24 215,00	16449 (041) - 01 : Opé. afférentes à l'option	-24 215,00
	0,00		0,00
Total Dépenses	**0,00**	**Total Recettes**	**0,00**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A L'unanimité

DECIDE de valider la décision modificative n°1

Le Président

Fait à LONGUYON le 10/07/2023

Jean-Pierre JACQUE